



LICENCE 2 LETTRES



GUIDE DES ÉTUDES 2024 – 2025

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
PRÉSENTATION DE LA LICENCE 2 MENTION LETTRES	6
SEMESTRE 3	6
SEMESTRE 4	7
LICENCE 2 – DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS	8
LICENCE 2 – SEMESTRE 3	8
LICENCE 2 – SEMESTRE 4	17
INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	25
SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES	27
LE DÉLIT DE PLAGIAT	28
LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...)	28
RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027	29
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE)	30
RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)	32
CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025	34
LEXIQUE DU LMD	35
LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES	39
LE CLES	42
PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES	43
INFORMATIONS UTILES	44
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES	45
RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT	46
ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI	47

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ADRESSE

UFR Humanités et sciences sociales
Université de Caen / Basse-Normandie
Esplanade de la Paix
14 032 CAEN Cedex

INTERNET

<https://ufr-hss.unicaen.fr/disciplines/lettres-modernes-litterature-francaise-et-comparee/>
<https://ufr-hss.unicaen.fr/disciplines/humanites-classiques-et-numeriques/>

SECRÉTARIAT

POUR LA LICENCE :

Référente administrative Licence
Pôle LICENCES
Bâtiment B – B1-448
02 31 56 66 31
hss.licence.lm@unicaen.fr

PRÉSENTATION DE LA LICENCE 2 MENTION LETTRES

SEMESTRE 3

UE1 (2LETT1) – Disciplinaire 1

Y2LE11 Littérature française séculaire 1

Y2LE13 Stylistique 1

UE2 (2LETT2) – Disciplinaire 2

Y2LE21 Littérature française séculaire 2

Y2SLECR1 Écriture et orthographe 1

UE3 (2LETT3) – Disciplinaire 3

Y2LE31 Littérature comparée

Y2LE32 Littérature et politique

UE4 (2LETT4) – Transversale 3

Y2LE41 Méthodologie universitaire

1 LVE au choix :

- YSALNG3 LVE Anglais
- YHSES3 LVE Espagnol
- YHSSAL3 LVE Allemand

Y2LE43 TICE 2

UE5 (2LETT5) – Personnalisation 3

2 au choix parmi :

- Y3AT11 Esthétique théâtrale
- Y3AC31 Courants 1
- Y3AC32 Genres cinématographiques
- Y2SLESEM Sémantique
- Y2SLSYN1 Syntaxe
- Y2HLAT11 Latin Spécialistes A 3
- Y2HLAT12 Latin Spécialistes B 3
- Y2HNLA3 Latin Langue et textes 3
- YSALNG3 LVE Anglais
- YHSES3 LVE Espagnol
- YHSSAL3 LVE Allemand
- Y2LE51 Renforcement disciplinaire
- Y2PH31 Esthétique et philosophie de l'art

SEMESTRE 4

UE6 (2LETT6) – Disciplinaire 1

Y2LE61 Littérature française séculaire 3

Y2LE62 Stylistique 2

UE7 (2LETT7) – Disciplinaire 2

Y2SLLIN Linguistique pour le texte littéraire

Y2LE71 Histoire culturelle

Y2LE72 Préparation aux examens

UE8 (2LETT8) – Disciplinaire 3

Y2LE81 Littérature comparée

Y2LE82 Littérature et arts 1

UE9 (2LETT9) – Transversale 4

Y2LE91 TICE 3

1 LVE au choix :

- YSALNG4 LVE Anglais
- YHSES4 LVE Espagnol
- YHSSAL4 LVE Allemand

Y2LE93 Méthodologie universitaire

UE10 (2LETT10) – Personnalisation 4

2 au choix parmi :

- Y4AC81 Courants 2
- Y4AC82 Genres cinématographiques 2
- Y4AT71 Théâtre et autres arts
- Y2HLAT61 Latin Spécialistes A 4
- Y2HLAT62 Latin Spécialistes B 4
- Y2HNLA4 Latin Langue et textes 4
- YSALNG4 LVE Anglais
- YHSES4 LVE Espagnol
- YHSSAL4 LVE Allemand
- Y2LE1011 Renforcement disciplinaire
- Y2SLSYN2 Syntaxe et sémantique

LICENCE 2 – DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

LICENCE 2 – SEMESTRE 3

UE1 – 2LETT1 – DISCIPLINAIRE 1

Y2LE11 Littérature française séculaire 1 (Coeff. 4, ECTS 4)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

12h CM / 24h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Marie HARTMANN

TITRE : La flore et la faune : regards croisés sur l'homme dans le monde naturel.

OBJET

L'homme s'est longtemps considéré comme « maître et possesseur de la nature », (Descartes, *Discours de la méthode*) alors que son existence biologique le place au milieu de cette nature. Comment poètes et romanciers évoquent-ils cette place au milieu des animaux et des plantes ?

Alors que la crise climatique actuelle relance ces débats, on verra comment un poète comme Henri Michaux, deux romanciers comme Jean Giono et Éric Chevillard les explorent.

PROGRAMME

Henri Michaux, *La Nuit remue*, Paris, Gallimard, Poésie nrf, 1967.

Jean Giono, *Ennemonde et autres caractères*, Paris, Gallimard, Folio, 1973.

Éric Chevillard, *Du hérisson*, Paris, Minuit, coll. « double », 2002-2012.

Y2LE13 Stylistique 1 (Coeff. 2, ECTS 2)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

4h CM / 10h TD

RESPONSABLE : Jean-François CASTILLE

OBJET

Ce cours est consacré à l'analyse stylistique du roman. Il met en avant les outils propres à l'écriture narrative en général, et fait dégager, à titre d'entraînement, les postes d'analyse pertinents de textes variés. Par un entraînement régulier, l'étudiant se familiarise au cours du semestre à la technique de l'étude stylistique organisée.

PROGRAMME

Textes romanesques du XIX^e au XX^e siècle (textes fournis).

BIBLIOGRAPHIE (OUVRAGES À CONSULTER)

Manuel de grammaire :

Le Grevisse de l'enseignant, *Grammaire de référence*, Magnard.

Ouvrages de première approche :

Brigitte Buffard-Moret, *Introduction à la stylistique*, Dunod, Topos.

Le Grevisse de l'enseignant, *L'analyse des textes*, Magnard.

Ouvrages d'approfondissement :

Catherine Fromilhague & Anne Sancier, *Introduction à l'analyse stylistique, & Analyses stylistiques*, Nathan.

Anne Herschberg-Pierrot, *Stylistique de la prose*, Belin, Sup.

Frédéric Calas & Dominique Charbonneau, *Méthode du commentaire stylistique*, Armand Colin.

Dominique Maingueneau, *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Nathan.

Dominique Maingueneau & Gilles Philippe, *Exercices de linguistique pour le texte littéraire*, Dunod, Lettres sup (en bibliothèque).

Michelle Perret, *L'énonciation en grammaire de texte*, Nathan, 128.

Franck Neveu, *Lexique des notions linguistiques*, Armand Colin.

M-A Gervais-Zaninger, *La description*, Hachette.

Vincent Jouve, *La poésie du roman*, SEDES.

INFORMATION

Etudiants étrangers : dans la mesure où il exige une solide expertise du français écrit, cet enseignement ne s'adresse qu'à des étudiants étrangers qui ont un excellent niveau de français.

UE2 – 2LETT2 – DISCIPLINAIRE 2**Y2LE21 Littérature française séculaire 2 (Coeff. 4, ECTS 4)**

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

12h CM / 24h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Jérémie BICHÜE

TITRE : « Écrire "par-delà les monts" : poètes français en terres italiennes au XVI^e siècle.

OBJET

À la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance, les échanges entre la France et l'Italie connaissent un nouvel essor, à la faveur de l'actualité politique et du développement des échanges humanistes. L'expression « poètes français en terres italiennes », à comprendre d'abord au sens propre, nous invite à regarder de plus près le cas des poètes ayant franchi les Alpes et écrivant « par-delà les monts ». La première partie du cours sera consacrée aux recueils composés par Joachim Du Bellay durant son séjour à Rome de 1553 à 1557 (*Les Regrets*, *Les Antiquités* suivi du *Songe*). Dans son sens figuré, l'expression désigne aussi l'imaginaire italien que construisent les poètes français, et plus largement l'ensemble des rapports culturels et littéraires entre les deux pays. À partir d'une anthologie de textes distribuée en classe, on réfléchira à ces dynamiques d'inspiration et d'émulation poétique, grâce auxquelles se forment, à la Renaissance, de nouvelles identités littéraires nationales.

Les séances seront en outre l'occasion de consolider la pratique des exercices canoniques de l'analyse littéraire (commentaire et dissertation), de rappeler de grands enjeux de l'histoire littéraire et de se familiariser avec le français du XVI^e siècle.

PROGRAMME

Joachim Du Bellay, *Les Regrets. Les Antiquités de Rome. Le Songe*, François Roudaut (éd.), Paris, Le Livre de Poche, « Classiques de Poche », n° 16107, 2002.

Anthologie de textes (fournie lors du premier TD).

BIBLIOGRAPHIE

François Rigolot, *Poésie et Renaissance*, Paris, Éditions du Seuil, « Points », 2002.

Claude-Gilbert Dubois, *La Poésie du XVI^e siècle en toutes lettres*, Paris, Bordas, 1989.

Daniel Ménager, *Introduction à la vie littéraire du XVI^e siècle*, Paris, Dunod, 1997 [1968], accessible par le portail de la BU :

<https://www-numeriquepremium-com.ezproxy.normandie-univ.fr/content/books/9782100033171>

Passer les monts. Français en Italie – L'Italie en France (1494-1525). X^e colloque de la Société française d'étude du Seizième Siècle, Jean Balsamo (éd.), Paris, Champion, 1998.

Y2SLECR1 Écriture et orthographe 1 (Coeff. 2, ECTS 2)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

7h CM / 7h TD

RESPONSABLE : Mathieu GOUX

OBJET

Ce cours est conçu comme une première approche du système de représentation graphique du français. Il s'agira de montrer que la forme écrite de la langue se présente en synchronie comme un système mixte, mixité dont rend compte l'opposition *écriture / orthographe*.

On abordera les points suivants :

1. Définition de l'écriture comme un système de signes dont la fonction est de représenter dans l'écrit les unités linguistiques d'une langue. Typologie des écritures du monde selon la nature (mot, syllabe, phonème) de cette unité (logo-, syllabo-, phonographie). Les écritures alphabétiques sont des écritures de phonèmes. L'écriture du français a une base phonographique.
2. La lettre : un tracé ou caractère, le nom de la lettre, le son émis dans la récitation de l'alphabet. Le graphème, quand la lettre ne suffit plus.
3. *Écriture vs orthographe* : Il suffit de connaître les lettres de l'alphabet et la table de correspondance entre lettres et sons pour savoir lire ou écrire. L'orthographe est un supplément, ce qu'il faut savoir en plus pour décider entre deux formes phonographiquement identiques.
4. Les aléas de la phonographie : la prononciation est évolutive, des sons s'amuïssent, d'autres se modifient. Distinguer les homophones. Des sons nouveaux apparaissent pour lesquels l'alphabet n'offre pas de lettre disponible.
5. De l'écriture à l'orthographe. Recycler des graphies périmées sur le plan phonographique pour les faire servir à des fins distinctives. L'écriture phonographique se double d'une orthographe sémiographique qui court-circuite le passage par la phonie.

Centré sur la notion d'écriture, entendue comme la somme des procédés d'enregistrement dans l'écrit de la forme sonore de la langue, ce cours constitue le premier volet d'un diptyque dont le second volet est le cours *Écriture et orthographe 2* (Y2SLECR2) au semestre 4, centré quant à lui sur la notion d'orthographe et les procédés graphiques qui concourent à l'autonomie de l'écrit.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Nina Catach (1978) *L'orthographe*, PUF, Que sais-je ?, n°685.

Yvonne Cazal, Gabriella Parussa (2022) *Introduction à l'histoire de l'orthographe*, Paris, Armand Colin, coll. Coursus.

Bernard Cerquiglini. (1996) *Le Roman de l'orthographe : Au paradis des mots, avant la faute*, 1150- 1694, Paris, Hâtier, coll. « Brèves littérature ».

UE3 – 2LETT3 – DISCIPLINAIRE 3

Y2LE31 Littérature comparée (Coeff. 4, ECTS 4)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance (sur le programme n°1 de Louise DEHONDT)

12h CM / 24h TD

Programme n°1

RESPONSABLE : Louise DEHONDT

TITRE : Itinéraires picaresques (XVI^e-XVIII^e siècles).

OBJET

Le roman picaresque naît en Espagne, au XVI^e siècle, dans une période de profonde crise économique et sociale, et se développe en réponse à la vogue des romans chevaleresques, idéalistes et pastoraux. Récit à la première personne, il se présente comme la confession d'un personnage issu des plus basses couches de la société, qui raconte ses errances, ses déboires et ses épreuves (la faim, la prison, les changements de maîtres...), en mêlant anecdotes et réflexions morales, souvent livrées avec ironie. À

travers l'étude du *Lazarillo de Tormes* et de *Moll Flanders* de Daniel Defoe, ce cours permettra d'aborder les caractéristiques du roman picaresque et la manière dont le succès des romans picaresques espagnols imprègne durablement la production romanesque, en particulier française et anglaise, au XVIII^e siècle.

PROGRAMME

Lectures obligatoires :

Lazarillo de Tormes [1554], traduction Bernard Sesé, édition bilingue, GF 646, 1994.

Daniel Defoe, *Moll Flanders* [1722], traduction Marcel Schwob, complétée par Francis Ledoux. Folio Classiques n°1109, 1979.

Des éléments de bibliographie critique, ainsi qu'une liasse d'extraits complémentaires, seront distribués et commentés au début du semestre.

OU

Programme n°2

RESPONSABLE : Daphné LE DIGARCHER DOUBLET

TITRE : Métamorphoses des figures féminines de l'enfance : identités, regards et voix (Antiquité – XIX^e siècle).

OBJET

Nous vivons dans un monde de métamorphoses : tout change autour de nous, et nous également. L'expérience de la métamorphose apparaît comme relevant à la fois de l'ordinaire et de l'étrange, incommunicable par essence. Nous nous intéresserons dans ce cours aux métamorphoses merveilleuses de jeunes filles dans les textes d'Ovide, Andersen et Lewis Carroll, afin de questionner cette expérience de l'indicible mettant en jeu identités, regards et voix.

PROGRAMME

Ovide, *Les Métamorphoses*, traduction de Marie Cosnay, Paris, Editions de l'Ogre, 2017, 528 p.

Il vous est demandé de lire la première partie du livre I, disponible gratuitement sur le site de l'éditeur : <https://editionsdelogre.fr/-/les-metamorphoses-marie-cosnay/>.

Andersen, Hans Christian, *Le vaillant soldat de plomb ; La petite sirène et autres contes*, traduction de Marc Auchet, Paris, Librairie Générale Française, 2009, 93 p.

Carroll, Lewis, *Alice au pays des merveilles*, traduction de Jacques Papy, Folio bilingue (édition bilingue français-anglais), 2020, 336 p.

Cette édition ne reproduit malheureusement pas les illustrations de John Tenniel, qui font pourtant partie intégrante de l'œuvre originale. Vous pouvez les retrouver sur wikisource :

[https://en.wikisource.org/wiki/Alice%27s_Adventures_in_Wonderland_\(1866\)](https://en.wikisource.org/wiki/Alice%27s_Adventures_in_Wonderland_(1866))

Y2LE32 Littérature et politique (Coeff. 2, ECTS 2)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

4h CM / 10h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Didier LECHAT

OBJET

Ce cours s'intéresse à l'articulation entre littérature et réflexion politique à travers l'exemple d'une œuvre médiévale en forme de songe. Une femme auteure, Christine de Pizan, confrontée à des situations de guerre et à des enjeux de pouvoir, se penche sur la question de la paix et du bon gouvernement. On s'attachera tout spécialement à étudier la relecture de l'histoire et sa réutilisation en lien avec la transmission d'un message politique.

PROGRAMME

Christine de Pizan, *Le Chemin de longue étude*, Andrea Tarnowski éd. et trad., Paris, Livre de Poche (collection « Lettres gothiques »), 2000.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Joël BLANCHARD, « L'entrée du poète dans le champ politique au XV^e siècle », *Annales ESC*, 41, 1986, p. 417-436.

Dominique BOUTET et Armand STRUBEL, *Littérature, politique et société dans la France du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1979.

UE4 – 2LETT4 – TRANSVERSALE 3**Y2LE41 Méthodologie universitaire (Coeff. 2, ECTS 2)**

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

13h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Jean-François CASTILLE

OBJET

Cette formation vise à une meilleure maîtrise des règles de composition et de rédaction dans le domaine de l'analyse littéraire. Elle est organisée en trois grandes orientations : **reconnaître** la structure d'un texte, son organisation logique, son déroulement avec ses étapes ; commenter, c'est-à-dire, notamment, connaître les différents procédés d'expression et montrer comment ils orientent la signification du texte ; **rédigier**, autrement dit, s'entraîner à présenter un texte, à insérer et commenter un exemple, à construire un plan. Toutes ces activités se pratiqueront dans l'optique de l'initiation aux exercices d'**explication linéaire**, de **commentaire littéraire** et de **dissertation**.

Le principe de cet élément suppose un entraînement régulier sur des textes de différents genres et époques.

PROGRAMME

Textes et documents fournis dans les TD.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Bergez, Daniel, *L'Explication de texte littéraire*, Armand Colin, coll. « Lettres sup. », 2010 [1^{ère} éd. 2005].

Laurent Fourcaut, *Le Commentaire composé*, Armand Colin, coll. « 128 », 2007.

Jean Pappé et Daniel Roche, *La Dissertation littéraire*, Armand Colin, coll. « 128 », 2005 [1^{ère} éd. 1995].

Lyraud, Pierre, *L'explication de texte littéraire à l'oral*, Armand Colin, collection « Portail ».

YSALNG3 LVE Anglais (Coeff. 3, ECTS 3)

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

24h TD

ATTENTION : les étudiants dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu, ainsi qu'un exposé oral. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Cécile COTTENEAU

OBJET

Cet enseignement vise à développer les connaissances et compétences linguistiques des étudiants à travers une étude de la culture populaire britannique et des faits de civilisation des pays anglophones. Les supports incluent des textes journalistiques, des extraits d'œuvres littéraires (qui seront précisés à la rentrée) ainsi que des adaptations cinématographiques ou télévisuelles. Les étudiants pourront également mettre à niveau leur niveau d'anglais par la mise en œuvre des quatre compétences linguistiques : compréhension orale et écrite, productions orale et écrite, et se préparer au passage du CLES 1 (CLES 2 pour les plus avancés).

BIBLIOGRAPHIE CONSEILLÉE

Petite grammaire anglaise : De l'écrit et de l'oral, Niveau intermédiaire (de B1 à B2) – Sylvie Persec, Ophrys 2006.

Much Ado About Nothing, William Shakespeare.

En ouvrage de référence à consulter :

Dictionnaire Unilingue : *Longman Dictionary of Contemporary English* + DVD ROM Pearson.

Harrap's Shorter anglais-français/français-anglais, 2016 de Collectif.

YHSES3 LVE Espagnol (Coeff. 3, ECTS 3)

Cours ouvert aux étudiants inscrits en Lettres et aux étudiants inscrits en Sciences du langage : vérifier les horaires spécifiques (les étudiants inscrits en Arts du spectacle auront des groupes dédiés différents).

24h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Élise MONJARRET

OBJET

Les cours d'espagnol visent à développer les compétences de compréhension et d'expression orales comme écrites. Les supports seront des articles de presse, des documents audio-visuels et des extraits d'œuvres. Ainsi, nous alternerons des exercices permettant aux étudiants qui le souhaitent de se préparer aux CLES 1 ou CLES 2 avec des exercices dont l'objet est d'explorer les sociétés et littératures espagnole et latino-américaine.

OUTILS DE TRAVAIL

Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain, Pierre Gerboin, Christine Leroy, Hachette Supérieur, 2014.

Grand dictionnaire français-espagnol, Les Éditions Larousse, 2018.

Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>

Bescherelle espagnol : les verbes, Francis Mateo, Antonio José Rojo-Sastre, Hatier, 2008.

Les coordonnées de ressources complémentaires en ligne, dont la consultation régulière est conseillée, seront communiquées en début de semestre.

YHSSAL3 LVE Allemand (Coeff. 3, ECTS 3)

24h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Heide-Marie THIELE

PROGRAMME

Série de vidéos d'apprentissage « Ticket nach Berlin » au cours de l'année universitaire, compréhension orale, compréhension de textes (lecture), grammaire (niveau B1+, révision niveau A2), préparation d'une présentation orale avec plan (exposé).

Les sujets des autres documents (textes, vidéos) sont choisis au début du semestre en fonction du domaine d'études des participants (philosophie, histoire, etc.).

Y2LE43 TICE 2 (Coeff. 1, ECTS 1)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

13h TD

RESPONSABLE : Damien BOUCHARD

OBJET

L'enseignement TICE 2 est le deuxième des trois cours de Licence visant à développer les compétences numériques. Cet enseignement s'appuiera sur le référentiel national Pix et sa plateforme : <https://pix.fr/>.

Cet enseignement se déroulera pour partie en présentiel et pour partie à distance pour les étudiants inscrits en présentiel. Il se déroulera intégralement à distance pour les étudiants inscrits à distance.

PROGRAMME

1. Produire des documents dans un logiciel de traitement de données.
2. Appliquer des traitements à des données.
3. Analyser et interpréter des données.

UES – 2LETT5 – PERSONNALISATION 3**Y3AT11 Esthétique théâtrale (Coeff. 3, ECTS 3)****24h CM**

Voir guide de la Licence Arts du spectacle.

Y3AC31 Courants 1 (Coeff. 3, ECTS 3)**24h CM**

Voir guide de la Licence Arts du spectacle.

Y3AC32 Genres cinématographiques (Coeff. 3, ECTS 3)**24h TD**

Voir guide de la Licence Arts du spectacle.

Y2SLSEM Sémantique (Coeff. 3, ECTS 3)**12h CM / 12h TD****Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance**

Voir guide de la Licence Sciences du langage.

Y2SLSYN1 Syntaxe (Coeff. 3, ECTS 3)**12h CM / 12h TD****Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance**

Voir guide de la Licence Sciences du langage.

Y2HLAT11 Latin Spécialistes A 3 (Coeff. 3, ECTS 3)**24h TD**

Voir guide de la Licence Humanités.

Y2HLAT12 Latin Spécialistes B 3 (Coeff. 3, ECTS 3)**24h TD**

Voir guide de la Licence Humanités.

Y2HNLA3 Latin Langue et textes 3 (Coeff. 3, ECTS 3)**24h TD**

Voir guide de la Licence Humanités.

YSALNG3 LVE Anglais (Coeff. 3, ECTS 3)**24h TD**

ATTENTION : les étudiants dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu, ainsi qu'un exposé oral. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Cécile COTTENCEAU**OBJET**

Cet enseignement vise à développer les connaissances et compétences linguistiques des étudiants à travers une étude de la culture populaire britannique et des faits de civilisation des pays anglophones. Les supports incluent des textes journalistiques, des extraits d'œuvres littéraires (qui seront précisés à la rentrée) ainsi que des adaptations cinématographiques ou télévisuelles. Les étudiants pourront également mettre à niveau leur niveau d'anglais par la mise en œuvre des quatre compétences linguistiques : compréhensions orale et écrite, productions orale et écrite, et se préparer au passage du CLES 1 (CLES 2 pour les plus avancés).

BIBLIOGRAPHIE CONSEILLÉE

Petite grammaire anglaise : De l'écrit et de l'oral, Niveau intermédiaire (de B1 à B2) – Sylvie Persec, Ophrys 2006.

Much Ado About Nothing, William Shakespeare.

En ouvrage de référence à consulter :

Dictionnaire Unilingue : *Longman Dictionary of Contemporary English* + DVD ROM Pearson.

Harrap's Shorter anglais-français/français-anglais, 2016 de Collectif.

YHSES3 LVE Espagnol (Coeff. 3, ECTS 3)

Cours ouvert aux étudiants inscrits en Lettres et aux étudiants inscrits en Sciences du langage : vérifier les horaires spécifiques (les étudiants inscrits en Arts du spectacle auront des groupes dédiés différents).

24h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Élise MONJARRET**OBJET**

Les cours d'espagnol visent à développer les compétences de compréhension et d'expression orales comme écrites. Les supports seront des articles de presse, des documents audio-visuels et des extraits d'œuvres. Ainsi, nous alternerons des exercices permettant aux étudiants qui le souhaitent de se préparer aux CLES 1 ou CLES 2 avec des exercices dont l'objet est d'explorer les sociétés et littératures espagnole et latino-américaine.

OUTILS DE TRAVAIL

Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain, Pierre Gerboin, Christine Leroy, Hachette Supérieur, 2014.

Grand dictionnaire français-espagnol, Les Éditions Larousse, 2018.

Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>

Bescherelle espagnol : les verbes, Francis Mateo, Antonio José Rojo-Sastre, Hatier, 2008.

Les coordonnées de ressources complémentaires en ligne, dont la consultation régulière est conseillée, seront communiquées en début de semestre.

YHSSAL3 LVE Allemand (Coeff. 3, ECTS 3)**24h TD**

ATTENTION : les étudiants du régime normal dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Heide-Marie THIELE

PROGRAMME

Série de vidéos d'apprentissage « Ticket nach Berlin » au cours de l'année universitaire, compréhension orale, compréhension de textes (lecture), grammaire (niveau B1+, révision niveau A2), préparation d'une présentation orale avec plan (exposé).

Les sujets des autres documents (textes, vidéos) sont choisis au début du semestre en fonction du domaine d'études des participants (philosophie, histoire, etc.).

Y2LE51 Renforcement disciplinaire (Coeff. 3, ECTS 3)

24h TD

RESPONSABLES : Isabelle HENRY et Marie-Gabrielle LALLEMAND

OBJET

Ce cours est destiné à améliorer les compétences des étudiants dans les trois domaines fondamentaux pour la réussite des études de lettres : la culture littéraire, la correction et la qualité de l'expression, la grammaire.

Il est vivement conseillé à tous les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

Y2PH31 Esthétique et philosophie de l'art (Coeff. 6, ECTS 6)

24h CM / 24h TD

Voir guide de la Licence de Philosophie.

LICENCE 2 – SEMESTRE 4

UE6 – 2LETT6 – DISCIPLINAIRE 1

Y2LE61 Littérature française séculaire 3 (Coeff. 4, ECTS 4)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

12h CM / 24h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLES : Alain SANDRIER et Yinsu VIZCARRA

TITRE : Introduction à la culture et à la vie littéraire du XVIII^e siècle – Figures de l'autre au siècle des Lumières.

OBJET

La multiplication des récits de voyage depuis le XVII^e siècle, la mise en cause des principes de la tradition et de l'autorité, les progrès du rationalisme, la lutte en faveur de la tolérance religieuse..., autant de facteurs qui ont contribué à placer la figure de l'Autre au cœur de la pensée et de la littérature des Lumières. Le programme en évoquera quelques aspects, de la fiction orientale à l'utopie tahitienne – teintée d'exotisme sexuel –, en passant par le modèle anglais. Ressources offertes par la fiction du regard étranger, par le roman à la première personne, par le dialogue..., l'étude se gardera d'omettre les procédés d'écriture et les dispositifs fictionnels qui sous-tendent l'élaboration littéraire.

PROGRAMME

Deux ouvrages seront évoqués en CM et étudiés en TD :

Prévost, *Histoire d'une Grecque moderne*, GF n° 612, édition Alan J. Singerman.

Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville*, Folio - Folio classique n° 3775, édition Michel Delon.

Un autre sera essentiellement vu en CM :

Voltaire, *Lettres philosophiques*, Folio - Folio classique n° 1703, édition Frédéric Deloffre.

Des éléments de bibliographie critique seront fournis et commentés en début de cours et au fil du semestre.

Y2LE62 Stylistique 2 (Coeff. 2, ECTS 2)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

4h CM / 10h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : à préciser (ATER)

TITRE : Stylistique du théâtre.

OBJET

Le semestre 4 de la licence est consacré à l'analyse stylistique du texte dramatique. Il met en avant les outils propres à l'écriture dramatique en général et fait dégager à titre d'entraînement les postes d'analyse pertinents de textes variés. Par un entraînement régulier l'étudiant se familiarise au cours du semestre à la technique de l'étude de style organisée.

PROGRAMME

Textes dramatiques du XVI^e au XX^e siècle (textes fournis).

BIBLIOGRAPHIE (OUVRAGES À CONSULTER)

Ouvrage de première approche :

Brigitte Buffard-Moret, *Introduction à la stylistique*, Dunod, Topos.

Ouvrages d'approfondissement :

Catherine Fromilhague & Anne Sancier, *Introduction à l'analyse stylistique, & Analyses stylistiques*, Nathan.

Dominique Maingueneau & Gilles Philippe, *Exercices de linguistique pour le texte littéraire*, Dunod, Lettres sup (en bibliothèque).

Franck Neveu, *Lexique des notions linguistiques*, Armand Colin

Jean-Michel Gouvard, *La Versification*, PUF.

INFORMATION

Étudiants Erasmus : dans la mesure où il exige une solide expertise du français écrit, cet enseignement ne s'adresse qu'à des étudiants étrangers qui ont un excellent niveau de français.

UE7 – 2LETT7 – DISCIPLINAIRE 2**Y2SLLIN Linguistique pour le texte littéraire (Coeff. 3, ECTS 3)**

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

12h CM / 12h TD

RESPONSABLE : Éliane DELENTE

PROGRAMME

Cet enseignement est consacré à l'analyse de la construction textuelle du point de vue perceptuel en contexte narratif (essentiellement dans les récits à la 3e personne). On étudiera les marques linguistiques qui ouvrent et clôturent les points de vue perceptuels représentés du narrateur et/ou des personnages : l'organisation du texte narratif en premier et second plan, la temporalité et l'aspect grammatical des verbes, les procès de perception et les procès mentaux, les différentes instances énonciatives, la dimension axiologique...

Dans les TD, ces outils linguistiques seront systématiquement appliqués à des extraits d'œuvres littéraires. Aucune lecture d'œuvre n'est exigée pour cet enseignement.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Genette, G. (1969) : *Figures II*, Seuil.

(1972) : *Figures III*, Seuil.

(1983) : *Nouveau discours sur le récit*, Seuil.

(1991) : *Fiction et diction*, Seuil.

Gosselin, L. (1996) : *Sémantique de la temporalité en français*, Duculot.

Labov, W. (1972) : « The transformation of Experience in Narrative Syntax » dans *Language in the Inner City*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie.

Rabatel, A. (1998) : *La construction textuelle du point de vue*. Lausanne, Paris, Delachaux et Niestlé.

Reinhart, T. (1986) : « Principes de perception des formes et organisation temporelle des textes narratifs », trad. P. Pica, dans *Recherches linguistiques de Vincennes*, 14-15, pp. 45-92.

Riegel M., Pellat J.C., Rioul R. (1998) : *Grammaire méthodique du français*, PUF.

Arrivé M., Gadet F., Galmiche M. (1993) : *La grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion.

Y2LE71 Histoire culturelle (Coeff 3, ECTS 3)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

24h CM

ATTENTION : les étudiants du régime normal du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Didier LECHAT

OBJET

Période considérée : du Moyen Âge au XVII^e siècle.

Contenu : l'auteur et son public ; le français langue de culture ; l'accès des femmes à la culture ; la naissance des universités ; les institutions culturelles ; la sociabilité culturelle et ses espaces ; le développement des cours et de la civilité ; les pratiques de traduction et leur évolution ; la naissance de l'imprimerie ; les académies ; la naissance de la presse ; la rémunération et le droit des auteurs.

SUPPORTS

Le travail se fait à partir de documents distribués ou montrés en cours : textes et iconographie tirés d'œuvres littéraires, de préfaces, de textes critiques et de textes historiques.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire culturelle de la France*, Paris, Seuil, 4 vol., 1997-1998 (tome 1 : Moyen Âge ; tome 2 : XVI^e-XVII^e siècles).

Jacques Le Goff, *Les Intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Seuil (1957 pour la première édition, réédité en « Points » Seuil).

John Lough, *L'écrivain et son public*, Paris, Le Chemin vert, 1987, p. 13-144.

Delphine Reguig, *Histoire littéraire du XVII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2017.

Alain Viala, *Naissance de l'écrivain*, Paris, Les éditions de Minuit, 1985.

UE8 – 2LETT8 – DISCIPLINAIRE 3

Y2LE81 Littérature comparée (Coeff 4, ECTS 4)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance (programme de Julie WOLKENSTEIN)

12h CM / 24h TD

Programme n°1

RESPONSABLE : Julie WOLKENSTEIN

TITRE : Art de la réécriture, réécriture de l'art.

OBJET

En partant d'un exemple précis, le film *Vertigo*, d'Alfred Hitchcock (1958), on étudiera la manière dont écrivains et cinéastes reprennent et s'approprient successivement un ensemble de motifs (la femme et son double, l'image énigmatique, le deuil impossible, la fabrication d'un rêve, etc.) Ce cours s'inscrit dans une approche interdisciplinaire, à la croisée de la littérature et du cinéma, et constitue une introduction au dialogue des arts.

CORPUS

Romans :

Bruges-la-morte, de Georges Rodenbach (1892), Garnier-Flammarion n°1011 (il est nécessaire de se procurer cette édition précise).

D'entre les morts, de Boileau-Narcejac (1954) ; réédition sous le titre *Sueurs froides*, Folio policier n°70.

Films :

Vertigo, d'Alfred Hitchcock (1958).

La Jetée, de Chris Marker (1962).

L'Armée des 12 singes, de Terry Gilliam (1995).

OU

Programme n°2

RESPONSABLE : Louise DEHONDT

TITRE : Poètes du désenchantement.

OBJET

Si Leopardi, Eminescu et Pessoa sont considérés comme des monuments poétiques dans leurs pays respectifs (Italie, Roumanie, Portugal), ils sont peu connus des lecteurs français. Le cours permettra de découvrir ces trois grands poètes dont l'œuvre entrelace expression lyrique, interrogations métaphysiques et réflexions sur les limites du langage poétique. Comment l'épreuve du désenchantement et la quête de l'absolu, la perte des illusions et la nostalgie d'un état d'enfance, l'angoisse et le sentiment du tragique innervent-elles ces œuvres, entre romantisme et modernité ? Par la comparaison de plusieurs traductions, ce cours permettra d'autre part d'introduire quelques notions de traductologie.

PROGRAMME

Giacomo Leopardi, *Chants / Canti*, traduction Michel Orcel, bilingue, GF 1242, 2005.

Mihai Eminescu, *Poésies / Poezii*, traduction Jean-Louis Courriol, Non Lieu, 2015.

Fernando Pessoa, *Anthologie essentielle*, traduction Patrick Quillier, bilingue, Chandeigne, 2016.

Liasse de textes complémentaires distribués (poèmes français et extraits d'autres traductions) lors de la première séance.

Des éléments de bibliographie critique seront distribués et commentés au début du semestre.

Y2LE82 Littérature et arts 1 (Coeff. 2, ECTS 2)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

4h CM / 10h TD

RESPONSABLE : Alain SANDRIER

OBJET

Le dialogue des arts : Diderot, l'écrivain face au peintre.

Le cours s'attachera à montrer la fécondité littéraire de la relation d'émulation et de rivalité que les écrivains des Lumières peuvent entretenir avec les arts visuels à une époque de grande évolution esthétique. On s'intéressera en particulier à la manière dont la peinture chez Diderot constitue un véritable levier pour accuser son originalité créatrice, sans négliger les débats esthétiques auxquels il prend une part active.

PROGRAMME

L'ensemble des documents sera fourni en cours, notamment des extraits des *Salons* de Diderot.

UE9 – 2LETT9 – TRANSVERSALE 4

Y2LE91 TICE (Coeff 1, ECTS 1)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

13h TD

RESPONSABLES : Matthieu LE CROSNIER et Audrey TRÉHET

OBJET

L'enseignement TICE 3 est le dernier des trois cours de Licence visant à développer les compétences numériques. Cet enseignement s'appuiera sur le référentiel national Pix. Les étudiants seront amenés à produire, en groupe de trois ou quatre, un site Web sous Wordpress dont le thème sera un ou une artiste francophone de leur choix.

Cet enseignement se déroulera pour partie en présentiel et pour partie à distance pour les étudiants inscrits en présentiel. Il se déroulera intégralement à distance pour les étudiants inscrits à distance.

PROGRAMME

- Création d'un site Internet en groupe portant sur un ou une artiste francophone
- Respect des règles de la propriété intellectuelle appliqué au Web
- Application des règles de rédaction pour le Web
- Utilisation d'outils numérique pour organiser son travail collaboratif

YSALNG4 LVE Anglais (Coeff. 3, ECTS 3)

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

24h TD

ATTENTION : les étudiants dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu, ainsi qu'un exposé oral. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Cécile COTTENCEAU

OBJET

Cet enseignement vise à développer les connaissances et compétences linguistiques des étudiants à travers une étude de la culture populaire britannique et des faits de civilisation des pays anglophones. Les supports incluent des textes journalistiques, des extraits d'œuvres littéraires (qui seront précisés à la rentrée) ainsi que des adaptations cinématographiques ou télévisuelles. Les étudiants pourront également mettre à niveau leur niveau d'anglais par la mise en œuvre des quatre compétences linguistiques : compréhensions orale et écrite, productions orale et écrite, et se préparer au passage du CLES 1 (CLES 2 pour les plus avancés).

BIBLIOGRAPHIE CONSEILLÉE

Petite grammaire anglaise : De l'écrit et de l'oral, Niveau intermédiaire (de B1 à B2) – Sylvie Persec, Ophrys 2006.

Much Ado About Nothing, William Shakespeare.

En ouvrage de référence à consulter :

Dictionnaire Unilingue : *Longman Dictionary of Contemporary English* + DVD ROM Pearson.

Harrap's Shorter anglais-français/français-anglais, 2016 de Collectif.

YHSSES4 LVE Espagnol (Coeff. 3, ECTS 3)

Cours ouvert aux étudiants inscrits en Lettres et aux étudiants inscrits en Sciences du langage : vérifier les horaires spécifiques (les étudiants inscrits en Arts du spectacle auront des groupes dédiés différents).

24h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Élise MONJARRET

OBJET

Les cours d'espagnol visent à développer les compétences de compréhension et d'expression orales comme écrites. Les supports seront des articles de presse, des documents audio-visuels et des extraits d'œuvres. Ainsi, nous alternerons des exercices permettant aux étudiants qui le souhaitent de se préparer aux CLES 1 ou CLES 2 avec des exercices dont l'objet est d'explorer les sociétés et littératures espagnole et latino-américaine.

OUTILS DE TRAVAIL

Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain, Pierre Gerboin, Christine Leroy, Hachette Supérieur, 2014.

Grand dictionnaire français-espagnol, Les Éditions Larousse, 2018.

Dictionnaire unilingue de la *Real Academia Española* en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>

Bescherelle espagnol : les verbes, Francis Mateo, Antonio José Rojo-Sastre, Hatier, 2008.

Les coordonnées de ressources complémentaires en ligne, dont la consultation régulière est conseillée, seront communiquées en début de semestre.

YHSSAL4 LVE Allemand (Coeff. 3, ECTS 3)

24h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Heide-Marie THIELE

PROGRAMME

Série de vidéos d'apprentissage « Ticket nach Berlin » au cours de l'année universitaire, compréhension orale, compréhension de textes (lecture), grammaire (niveau B1+, révision niveau A2), préparation d'une présentation orale avec plan (exposé).

Les sujets des autres documents (textes, vidéos) sont choisis au début du semestre en fonction du domaine d'études des participants (philosophie, histoire, etc.).

Y2LE93 Méthodologie universitaire (Coeff. 2, ECTS 2)

Obligatoire

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

13h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Jean-François CASTILLE

OBJET

Ce cours s'inscrit dans le prolongement de Y.1LE41. Il vise à une meilleure maîtrise des règles de composition et de rédaction dans le domaine de l'analyse littéraire. Elle est organisée en trois grandes orientations : **reconnaître** la structure d'un texte, son organisation logique, son déroulement avec ses étapes ; **commenter**, c'est-à-dire, notamment, connaître les différents procédés d'expression et montrer comment ils orientent la signification du texte ; **rédigier**, autrement dit, s'entraîner à présenter un texte, à insérer et commenter un exemple, à construire un plan. Toutes ces activités se pratiqueront dans l'optique de l'initiation aux exercices d'**explication linéaire**, de **commentaire littéraire** et de **dissertation**.

Le principe de cet élément suppose un entraînement régulier sur des textes de différents genres et époques.

PROGRAMME

Textes et documents fournis dans les TD.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Bergez, Daniel, *L'Explication de texte littéraire*, Armand Colin, coll. « Lettres sup. », 2010 [1^{ère} éd. 2005].

Laurent Fourcaut, *Le Commentaire composé*, Armand Colin, coll. « 128 », 2007.

Jean Pappé et Daniel Roche, *La Dissertation littéraire*, Armand Colin, coll. « 128 », 2005 [1^{ère} éd. 1995].

Lyraud, Pierre, *L'explication de texte littéraire à l'oral*, Armand Colin, collection « Portail ».

UE10 – 2LETT10 – PERSONNALISATION 4

Y4AC81 Courants 2 (Coeff. 3, ECTS 3)

24h CM

Voir guide de la Licence Arts du spectacle.

Y4AC82 Genres cinématographiques (Coeff. 3, ECTS 3)

24h TD

Voir guide de la Licence Arts du spectacle.

Y4AT71 Théâtre et autres arts (Coeff. 3, ECTS 3)

24h CM

Voir guide de la Licence Arts du spectacle.

Y2HLAT61 Latin Spécialistes A 4 (Coeff. 3, ECTS 3)

24h TD

Voir guide de la Licence Humanités.

Y2HLAT62 Latin Spécialistes B 4 (Coeff. 3, ECTS 3)

24h TD

Voir guide de la Licence Humanités.

Y2HNLA4 Latin Langue et textes 4 (Coeff. 3, ECTS 3)

24h TD

Voir guide de la Licence Humanités.

YSALNG4 LVE Anglais (Coeff. 3, ECTS 3)

24h TD

ATTENTION : les étudiants dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu, ainsi qu'un exposé oral. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Cécile COTTENCEAU**OBJET**

Cet enseignement vise à développer les connaissances et compétences linguistiques des étudiants à travers une étude de la culture populaire britannique et des faits de civilisation des pays anglophones. Les supports incluent des textes journalistiques, des extraits d'œuvres littéraires (qui seront précisés à la rentrée) ainsi que des adaptations cinématographiques ou télévisuelles. Les étudiants pourront également mettre à niveau leur niveau d'anglais par la mise en œuvre des quatre compétences linguistiques : compréhensions orale et écrite, productions orale et écrite, et se préparer au passage du CLES 1 (CLES 2 pour les plus avancés).

BIBLIOGRAPHIE CONSEILLÉE

Petite grammaire anglaise : De l'écrit et de l'oral, Niveau intermédiaire (de B1 à B2) – Sylvie Persec, Ophrys 2006.

Much Ado About Nothing, William Shakespeare.

En ouvrage de référence à consulter :

Dictionnaire Unilingue : *Longman Dictionary of Contemporary English* + DVD ROM Pearson.

Harrap's Shorter anglais-français/français-anglais, 2016 de Collectif.

YHSES4 LVE Espagnol (Coeff. 3, ECTS 3)

Cours ouvert aux étudiants inscrits en Lettres et aux étudiants inscrits en Sciences du langage : vérifier les horaires spécifiques (les étudiants inscrits en Arts du spectacle auront des groupes dédiés différents).

24h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Élise MONJARRET

OBJET

Les cours d'espagnol visent à développer les compétences de compréhension et d'expression orales comme écrites. Les supports seront des articles de presse, des documents audio-visuels et des extraits d'œuvres. Ainsi, nous alternerons des exercices permettant aux étudiants qui le souhaitent de se préparer aux CLES 1 ou CLES 2 avec des exercices dont l'objet est d'explorer les sociétés et littératures espagnole et latino-américaine.

OUTILS DE TRAVAIL

Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain, Pierre Gerboin, Christine Leroy, Hachette Supérieur, 2014.

Grand dictionnaire français-espagnol, Les Éditions Larousse, 2018.

Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>

Bescherelle espagnol : les verbes, Francis Mateo, Antonio José Rojo-Sastre, Hatier, 2008.

Les coordonnées de ressources complémentaires en ligne, dont la consultation régulière est conseillée, seront communiquées en début de semestre.

YHSSAL4 LVE Allemand (Coeff. 3, ECTS 3)

24h TD

ATTENTION : les étudiants du régime normal dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

RESPONSABLE : Heide-Marie THIELE

PROGRAMME

Série de vidéos d'apprentissage « Ticket nach Berlin » au cours de l'année universitaire, compréhension orale, compréhension de textes (lecture), grammaire (niveau B1+, révision niveau A2), préparation d'une présentation orale avec plan (exposé).

Les sujets des autres documents (textes, vidéos) sont choisis au début du semestre en fonction du domaine d'études des participants (philosophie, histoire, etc.).

Y2LE101 Renforcement disciplinaire (Coeff. 3, ECTS 3)

24h TD

RESPONSABLES : Isabelle HENRY et Marie-Gabrielle LALLEMAND

OBJET

Ce cours est destiné à améliorer les compétences des étudiants dans les trois domaines fondamentaux pour la réussite des études de lettres : la culture littéraire, la correction et la qualité de l'expression, la grammaire.

Il est vivement conseillé à tous les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

Y2SLSYN2 Syntaxe et sémantique (Coeff. 3, ECTS 3)

12h CM / 12h TD

Cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance

Voir guide de la Licence Sciences du langage.

Pour les étudiants inscrits en enseignement à distance - et uniquement pour eux :

Y2SLQUE Questions de grammaire

24h TD

Voir guide de la Licence Sciences du langage.

INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

SCOLARITÉ

L'accueil des étudiantes et des étudiants de Licence et de Master se situe au 4^e étage du bâtiment B, campus 1.

La scolarité accueille les étudiantes et étudiants de Licence et de Master du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués sur le site de l'UFR HSS.

Directeur administratif de l'UFR

Éric OSOUF

02 31 56 53 23

Directrice administrative adjointe de l'UFR, en charge de la scolarité

Alexandra HOUARD

02 31 56 60 67

Accueil des étudiantes et étudiants licence

hss.licence.philo@unicaen.fr

hss.licence.socio@unicaen.fr

hss.licence.lm@unicaen.fr

hss.licence.arts@unicaen.fr

hss.licence.histoire@unicaen.fr

hss.licence.humanités@unicaen.fr

hss.licence.se@unicaen.fr

hss.licence.sdl@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants master

hss.scolarite.master@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants DU

hss.scolarite.du@unicaen.fr

Formation continue

hss.formationcontinue@unicaen.fr

LA SCOLARITÉ À VOTRE SERVICE

- Pour effectuer votre inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est indispensable pour que vous soyez inscrit ou inscrite aux deux sessions d'examens, pour accéder aux espaces de cours sur e-Campus, pour accéder à votre emploi du temps sur votre agenda Zimbra UNICAEN. Pour les L1, elle est à faire après la journée de prérentrée, APRÈS avoir effectué votre inscription administrative.
- Pour retirer vos relevés de notes, retirer vos attestations de réussite aux diplômes de licence et de master (à l'issue de la L3 et du M2), retirer vos diplômes.
- Pour demander des informations relatives aux enseignements dispensés dans les différents départements de l'UFR HSS.
- Information Léocarte – Pour les étudiantes et étudiants en EAD, la Léocarte est envoyée par la DEVE au domicile. Pour les étudiantes et étudiants en présentiel, la DEVE envoie les Léocartes au service de la scolarité de l'UFR qui invite ensuite les étudiantes et étudiants à venir les récupérer.

S'INFORMER DANS LE DÉPARTEMENT ET SUR LE WEB

- Grâce à votre **boîte mail Zimbra UNICAEN**, accessible avec votre compte numérique. Le corps enseignant et l'administration utilisent très fréquemment ce mode de communication et exclusivement l'adresse mail Zimbra UNICAEN. **Vous devez donc consulter quotidiennement votre messagerie électronique.**
- Grâce au site web de l'UFR HSS : <https://ufr-hss.unicaen.fr/>. **Le site est régulièrement actualisé.**
- Grâce à votre compte numérique, accessible à l'adresse web : <http://moncomptenumerique.unicaen.fr/>. Votre identifiant et mot de passe de votre compte numérique sont nécessaires pour vous y connecter. **Ils vous sont fournis lors de votre inscription administrative. Conservez bien ces codes qui vous seront utiles tout au long de votre formation !**
Sur votre compte numérique, vous disposez d'un agenda électronique, vous pouvez consulter votre emploi du temps actualisé en temps réel et les actualités de la vie universitaire, vous avez accès au portail documentaire des bibliothèques universitaires, à e-Campus (plateforme de cours en ligne) et à beaucoup d'autres ressources.
- Après de la direction, des responsables pédagogiques et de l'ensemble des enseignantes et enseignants.

DÉMARCHES - SCOLARITÉ

Retrouvez toutes les informations relatives aux démarches de scolarité (inscriptions, dispense d'assiduité, dispense d'UE...) sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/>.

SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.

Un compte unique appelé **Compte numérique** est automatiquement attribué à chaque étudiant et étudiante de l'université de Caen Normandie. Il est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Il est créé au moment de votre première inscription à l'université.

Confidentialité - Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Ne communiquez votre compte numérique à personne ! Une fois que vous avez utilisé un poste de travail de l'université, fermez votre session.

Grâce à votre compte numérique, vous avez **accès à** :

- une messagerie électronique Zimbra UNICAEN,
- des services de scolarité en ligne,
- des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme e-Campus,
- des ressources documentaires en ligne (consultation du catalogue des bibliothèques universitaires),
- un espace de stockage Unicloud,
- l'accès au réseau Wi-Fi ...

MESSAGERIE UNICAEN · ZIMBRA

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie électronique Zimbra UNICAEN. Les étudiantes et étudiants sont donc invités à **consulter quotidiennement** leur messagerie.

Votre messagerie Zimbra UNICAEN vous permet également de **consulter votre emploi du temps** universitaire (CM, TD...) et de le partager.

Tous les enseignants et enseignantes de l'université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Adresse de connexion : <https://webmail.unicaen.fr/>

Guide d'utilisation Messagerie Zimbra UNICAEN : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE · E-CAMPUS

La plateforme e-Campus est un service vous permettant d'accéder à vos **cours en ligne** auxquels vous êtes inscrit ou inscrite pédagogiquement.

Ce service permet notamment :

- de maintenir le lien entre enseignantes, enseignants et étudiantes, étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé, etc.).
- de diffuser des ressources pédagogiques.
- de proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre, etc.).
- d'assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme.
- d'adapter les modalités d'évaluation à la distance.

Adresse de connexion : <https://ecampus.unicaen.fr/>

Comment accéder à la plateforme e-Campus : <https://webcemu.unicaen.fr/dokuwiki/doku.php?id=moodle:connexion>

Un tutoriel étudiant est disponible dans le menu « Aide » de la plateforme e-Campus.

CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Grâce au catalogue des services numériques, vous pouvez consulter en ligne votre **dossier étudiant**, vos **notes et résultats**, éditer un **certificat de scolarité**, consulter votre **messagerie**, accéder à la **plateforme e-Campus**, stocker vos documents ou gérer votre **léocarte**.

Retrouvez tous les services et outils numériques à votre disposition : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

LE DÉLIT DE PLAGIAT

Plagier consiste à copier (ou copier-coller) le texte d'un auteur ou d'une autrice sans guillemet et sans renvoi aux sources (nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, pages précises correspondant à l'extrait). Autrement dit, le ou la plagiaire se fait passer pour l'auteur ou l'autrice d'un texte qui ne lui appartient pas, et s'attribue indûment les passages d'une œuvre.

Le plagiat est donc un délit de contrefaçon sanctionné par la loi. Le code de la propriété intellectuelle indique que :

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

(Article L.122-4).

À l'université, le plagiat est proscrit par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les sanctions du conseil disciplinaire peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

CONSIGNES

- Tout extrait emprunté à un auteur ou une autrice doit être placé entre guillemets.
- Les sources, qu'elles soient imprimées ou numériques, doivent être citées explicitement : nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, de l'article ou de la source numérique, pages, éditions, etc.
- Une citation doit se borner à un bref extrait homogène. Il est exclu de citer des pages entières.
- Sera également sanctionnée toute manœuvre visant, dans le seul but de dissimuler la fraude, à introduire quelques énoncés personnels dans un long passage entièrement plagié.

LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...)

Sauf autorisation explicite d'un enseignant dans le cadre de son enseignement, l'usage des agents conversationnels (comme ChatGPT, Gemini, etc...) constitue une fraude dans le cadre d'un travail universitaire.

Son usage contrevient aux règles fondamentales de la déontologie scientifique qui imposent de citer explicitement les sources utilisées. En cas de suspicion d'utilisation d'un agent conversationnel dans le cadre d'une évaluation, l'enseignant pourra saisir la section disciplinaire de l'établissement, en accord avec l'extrait du règlement commun des études ci-dessous :

La production de travail universitaire, en tout ou en partie, aux fins de crédit, de progression ou de reconnaissance universitaires, en échange de paiement ou d'autre service ou non, à l'aide d'une assistance humaine ou technologique prohibée ou non déclarée représente une génération non autorisée de contenu.

(Extrait du règlement commun des études § 6.2 - Les formes de fraude)

<https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/#62--les-formes-de-fraude>

RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027

Le règlement commun des études constitue un **cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'université de Caen Normandie conformément aux textes réglementaires**, pour la période 2022-2027. Il rappelle les droits et les obligations de l'université, et des étudiantes et étudiants dans le respect de la réglementation en vigueur et peut être révisé en cas d'évolution de cette dernière. Ce règlement n'a pas vocation à s'appliquer aux études conduisant au doctorat.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Vous trouverez dans le règlement commun des études 2022-2027 les informations suivantes :

Références réglementaires

1 – Dispositions générales

- Calendrier universitaire
- Inscription et régimes étudiants
- Contrôle de l'assiduité pour l'attribution des bourses
- Gestion des absences

2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Dispositions générales
- Dispositions particulières

3 – Dispositions concernant les stages

4 – Dispositions concernant le déroulement des épreuves

- Affichage du calendrier des examens du contrôle terminal
- Convocation aux examens de contrôle terminal
- Président de salle
- Accès aux salles d'examens
- Documents autorisés en salle d'examens
- Procès-verbal
- Anonymat
- Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance

5 – Dispositions concernant les résultats

- Jury
- Communication des résultats
- Communication des copies

6 – Dispositions concernant la fraude aux examens

- Prévention des fraudes
- Les formes de fraude
- Mesures prises en cas de fraude
- Procédure devant la section disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires
- Conséquences
- Recours

OÙ CONSULTER LE RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Le texte complet du règlement commun des études 2022-2027 adopté par l'université de Caen Normandie est accessible :

- **sur le site de l'UFR HSS**, rubrique Formations/Licence : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>
- **sur le site institutionnel UNICAEN** : <https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/>

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE)

Pour les enseignements dont les modalités de contrôle des connaissances (MCC) précisent qu'ils relèvent de l'ECI (évaluation continue intégrale), l'organisation d'épreuves de substitution est prévue **pour les étudiantes et étudiants qui peuvent justifier leurs absences** lors de devoirs d'ECI (et **uniquement pour eux**). L'organisation de ces épreuves de substitution n'est pas systématique, mais obéit à la logique décrite ci-dessous. **Attention, il ne peut pas y avoir d'épreuve de substitution dans les EC qui se valident par des notes de pratique (voir tableaux officiels de MCC).**

Si un étudiant ou une étudiante est absent(e) à un devoir d'ECI, **il ou elle doit prendre l'initiative de transmettre lui-même/elle-même, par mail, un justificatif de son absence à la référente de scolarité de sa licence ainsi qu'à l'enseignant(e) concerné(e), et ceci au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui suivent le devoir.** L'étudiant ou l'étudiante devra indiquer dans ce mail ses nom et prénom, l'année de licence, l'intitulé de l'épreuve et le nom de l'enseignant(e) concerné(e).

Si l'étudiant ou l'étudiante ne fait pas cette démarche ou oublie certaines de ces informations, sa demande ne pourra être traitée : dans ce cas, son absence sera automatiquement considérée comme injustifiée (ABI) et lui vaudra la note de 0/20. Les étudiantes et étudiants ne sont pas censés ignorer les dates des devoirs.

Une fois que l'étudiant ou l'étudiante a transmis son justificatif d'absence, celui-ci est examiné afin de déterminer s'il est bien valide. En dernière instance, c'est l'enseignant(e) concerné(e) qui décide si le délai de transmission et le justificatif sont valides ou non, en accord avec le ou la responsable pédagogique du diplôme ou de l'année. **Sont acceptés comme justificatifs : certificats médicaux, certificats de décès d'un membre de la famille, convocations officielles (à un examen ou un concours), datés du jour du devoir.**

Il n'y a pas de rattrapage des épreuves de substitution.

En ce qui concerne les étudiantes et étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité pour une UE ou un EC, il est rappelé que **« dispense d'assiduité » ne signifie pas « dispense d'évaluation ».** En particulier, **si un étudiant ou une étudiante est salarié(e), son employeur est censé le/la libérer pour tous les devoirs d'ECI en classe, à quelque moment qu'ils aient lieu.** La scolarité de l'UFR peut délivrer une convocation aux étudiantes et étudiants concernés, afin de prouver à leurs employeurs qu'un devoir est bien programmé.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA LICENCE ARTS DU SPECTACLE

Une absence avec un justificatif valide entraîne automatiquement une neutralisation temporaire de la note du devoir concerné, qui, dans le carnet de note de l'EC ou de l'UE, se manifeste par la mention ABJ (absence justifiée). À l'issue de toutes les évaluations du semestre et de la neutralisation temporaire de toutes les notes pour lesquelles l'étudiant ou l'étudiante a une absence justifiée, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- L'étudiant ou l'étudiante n'a aucune note dans l'EC ou l'UE concernée, car il/elle a une absence avec un justificatif valide pour tous les devoirs du semestre : dans ce cas, il/elle a droit à 2 épreuves de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant n'a qu'1 seule note dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant a au moins 2 notes dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle n'a pas droit à une épreuve de substitution, sauf s'il/elle a une absence justifiée à un devoir dont la note est obligatoirement retenue dans le calcul de la moyenne (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°5) ou dont le note est considérée comme la note « référence » (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°2). Dans ces deux derniers cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution.

Si, à l'issue des épreuves de substitution, l'étudiant ou l'étudiante n'a que 2 notes (y compris celle(s) de l'épreuve ou des épreuves de substitution) dans un EC ou une UE, sa moyenne pour cet EC ou cette UE est calculée de la manière suivante :

- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°4 ou n°5, la moyenne est calculée classiquement, c'est-à-dire qu'elle correspond à la moyenne des 2 notes que l'étudiant ou l'étudiante a obtenues ;
- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°2, la moyenne est déterminée en comparant la moyenne des deux notes de l'étudiant ou de l'étudiante et la note qu'il/elle a obtenue au devoir considéré comme celui de fin de semestre (que ce dernier ait été réalisé au même moment que tous les autres étudiants et étudiantes ou au moment des épreuves de substitution). La meilleure des deux est retenue et constitue la moyenne qui figure sur son bulletin de notes.

RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)

Sauf cas particuliers décrits ci-dessous, l'assiduité en cours est obligatoire, de même que la participation aux épreuves, écrites et orales, du contrôle terminal et du contrôle continu. Ainsi, la convocation pour une épreuve orale de contrôle continu (exposé) suppose que l'étudiant ou l'étudiante se présente en TD au jour et à l'heure prévus afin de présenter son travail à l'oral. L'absence de prestation orale entraîne l'attribution de la note 0/20 (la remise d'une production à l'écrit n'est acceptable que si elle a été décidée par l'enseignant(e) chargé(e) du TD et si l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e) au jour et à l'heure prévus afin de rendre son travail).

DISPENSE D'ASSIDUITÉ

1.1. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants et étudiantes inscrits. L'assiduité peut y être contrôlée. Elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour les étudiantes boursières et étudiants boursiers, au premier et au deuxième semestre.

1.2. Les étudiantes et étudiants qui ne pourraient pas assister aux travaux dirigés d'un ou de plusieurs éléments constitutifs ou UE auxquels ils ou elles sont inscrit(e)s, pendant la totalité ou la plus grande partie d'un semestre, peuvent demander une dispense d'assiduité. Cette demande doit être adressée au/à la responsable de la formation à l'aide du formulaire approprié (disponible sur le site web). Celui-ci décide d'octroyer ou non cette dispense.

En dehors des situations exceptionnelles, la dispense d'assiduité n'est accordée que si l'une des conditions suivantes est remplie :

- avoir une activité salariée régie par un contrat de travail ou équivalent, pour une durée supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires ;
- être inscrit(e) en double diplôme ou en double cursus ;
- être père ou mère de famille ;
- pour des raisons médicales dûment justifiées ;
- bénéficier d'un régime spécial reconnu par les services de l'université (situation de handicap, sportif de haut niveau).

La distance entre le domicile et l'université n'est pas un motif valable.

1.3. La dispense d'assiduité est accordée pour un ou pour plusieurs éléments constitutifs (EC dans la suite) ou UE : chacun des EC ou UE concernés par la dispense est indiqué par écrit dans le document portant dispense d'assiduité, délivré par le ou la responsable de la formation et annexé au contrat pédagogique de l'étudiant ou de l'étudiante. Dans les EC et UE non concernés par la dispense, l'assistance de l'étudiant ou de l'étudiante aux TD demeure obligatoire.

NB : les étudiantes et étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre les cours en présentiel peuvent choisir de s'inscrire en formation à distance. Attention : toutes les formations, tous les parcours et toutes les options de l'UFR ne sont pas proposés en enseignement à distance.

DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU

2.1. En fonction de la situation de l'étudiant ou de l'étudiante, si ce dernier ou cette dernière le demande, la dispense d'assiduité peut être assortie d'une dispense de contrôle continu, pour tous les éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité ou pour une partie d'entre eux seulement. Cette dispense de contrôle continu n'est ni de droit ni systématique.

2.2. Aucune dispense d'assiduité n'est ordinairement possible en TP.

2.3. Des dispositifs aménagés de contrôle continu peuvent être proposés par l'enseignant ou l'enseignante aux étudiantes et étudiants dans certains éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité (ou aux étudiantes et étudiants dont le statut justifie un tiers temps), y compris dans ceux ou celles où il existe un contrôle terminal. À défaut, le contrôle terminal prévu et annoncé dans le guide des études représente 100% de la note de l'élément ou de l'UE pour l'étudiant ou l'étudiante bénéficiaire de la dispense.

2.4. Dans les éléments constitutifs ou UE évalués à 100% en contrôle continu, des modalités d'évaluation spécifiques sont prévues pour les étudiantes et étudiants dispensés d'assiduité, soit en contrôle continu soit en contrôle terminal.

2.5. Lorsque la dispense d'assiduité ne concerne qu'une partie du semestre ou intervient en cours de semestre, la dispense de contrôle continu éventuellement associée n'est que partielle. Toutes les notes de contrôle continu déjà acquises par l'étudiant ou l'étudiante avant l'obtention de la dispense en cours de semestre sont conservées et prises en compte dans le calcul de la note de l'UE concernée, en respectant la part proportionnelle respective du contrôle continu et du contrôle terminal telle qu'elle est prévue (voir guides des études). L'obtention en cours de semestre d'une dispense de contrôle continu dans une UE n'annule donc pas les notes de contrôle continu déjà obtenues.

NB : Attention : lors de la deuxième session, l'évaluation porte à 100% sur le contrôle terminal, pour tous les EC et toutes les UE ; aucun contrôle continu n'est alors pris en compte pour les matières dont l'évaluation comporte un contrôle terminal.

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

CALENDRIER UNIVERSITAIRE UFR HSS 2024-2025

août-24		sept-24		oct-24		nov-24		déc-24		janv-25		févr-25		mars-25		avr-25		mai-25		juin-25		juil-25		août-25		
01 J	01 V	01 D	01 M	01 M	01 V	01 S	01 S	01 D	01 D	01 M	01 M	01 S	01 S	01 S	01 S	01 M	01 M	01 M	01 M	01 M	01 M	01 M	01 M	01 M	01 M	01 M
02 V	02 L	02 L	02 M	02 M	02 V	02 S	02 S	02 D	02 D	02 M	02 M	02 S	02 S	02 D	02 D	02 M	02 M	02 M	02 M	02 M	02 M	02 M	02 M	02 M	02 M	02 M
03 S	03 M	03 D	03 M	03 V	03 S	03 S	03 S	03 D	03 D	03 M	03 M	03 S	03 S	03 D	03 D	03 M	03 M	03 M	03 M	03 M	03 M	03 M	03 M	03 M	03 M	03 M
04 D	04 M	04 D	04 M	04 V	04 S	04 S	04 S	04 D	04 D	04 M	04 M	04 S	04 S	04 D	04 D	04 M	04 M	04 M	04 M	04 M	04 M	04 M	04 M	04 M	04 M	04 M
05 L	05 M	05 D	05 M	05 V	05 S	05 S	05 S	05 D	05 D	05 M	05 M	05 S	05 S	05 D	05 D	05 M	05 M	05 M	05 M	05 M	05 M	05 M	05 M	05 M	05 M	05 M
06 Ma	06 M	06 D	06 M	06 V	06 S	06 S	06 S	06 D	06 D	06 M	06 M	06 S	06 S	06 D	06 D	06 M	06 M	06 M	06 M	06 M	06 M	06 M	06 M	06 M	06 M	06 M
07 Me	07 S	07 S	07 M	07 V	07 S	07 S	07 S	07 D	07 D	07 M	07 M	07 S	07 S	07 D	07 D	07 M	07 M	07 M	07 M	07 M	07 M	07 M	07 M	07 M	07 M	07 M
08 J	08 D	08 S	08 M	08 V	08 S	08 S	08 S	08 D	08 D	08 M	08 M	08 S	08 S	08 D	08 D	08 M	08 M	08 M	08 M	08 M	08 M	08 M	08 M	08 M	08 M	08 M
09 V	09 L	09 S	09 M	09 V	09 S	09 S	09 S	09 D	09 D	09 M	09 M	09 S	09 S	09 D	09 D	09 M	09 M	09 M	09 M	09 M	09 M	09 M	09 M	09 M	09 M	09 M
10 S	10 M	10 D	10 M	10 V	10 S	10 S	10 S	10 D	10 D	10 M	10 M	10 S	10 S	10 D	10 D	10 M	10 M	10 M	10 M	10 M	10 M	10 M	10 M	10 M	10 M	10 M
11 D	11 M	11 V	11 M	11 V	11 S	11 S	11 S	11 D	11 D	11 M	11 M	11 S	11 S	11 D	11 D	11 M	11 M	11 M	11 M	11 M	11 M	11 M	11 M	11 M	11 M	11 M
12 L	12 M	12 S	12 M	12 V	12 S	12 S	12 S	12 D	12 D	12 M	12 M	12 S	12 S	12 D	12 D	12 M	12 M	12 M	12 M	12 M	12 M	12 M	12 M	12 M	12 M	12 M
13 Ma	13 V	13 D	13 M	13 V	13 S	13 S	13 S	13 D	13 D	13 M	13 M	13 S	13 S	13 D	13 D	13 M	13 M	13 M	13 M	13 M	13 M	13 M	13 M	13 M	13 M	13 M
14 Me	14 S	14 L	14 M	14 V	14 S	14 S	14 S	14 D	14 D	14 M	14 M	14 S	14 S	14 D	14 D	14 M	14 M	14 M	14 M	14 M	14 M	14 M	14 M	14 M	14 M	14 M
15 J	15 M	15 D	15 M	15 V	15 S	15 S	15 S	15 D	15 D	15 M	15 M	15 S	15 S	15 D	15 D	15 M	15 M	15 M	15 M	15 M	15 M	15 M	15 M	15 M	15 M	15 M
16 V	16 L	16 L	16 M	16 V	16 S	16 S	16 S	16 D	16 D	16 M	16 M	16 S	16 S	16 D	16 D	16 M	16 M	16 M	16 M	16 M	16 M	16 M	16 M	16 M	16 M	16 M
17 S	17 M	17 V	17 M	17 V	17 S	17 S	17 S	17 D	17 D	17 M	17 M	17 S	17 S	17 D	17 D	17 M	17 M	17 M	17 M	17 M	17 M	17 M	17 M	17 M	17 M	17 M
18 D	18 M	18 V	18 M	18 V	18 S	18 S	18 S	18 D	18 D	18 M	18 M	18 S	18 S	18 D	18 D	18 M	18 M	18 M	18 M	18 M	18 M	18 M	18 M	18 M	18 M	18 M
19 L	19 M	19 S	19 M	19 V	19 S	19 S	19 S	19 D	19 D	19 M	19 M	19 S	19 S	19 D	19 D	19 M	19 M	19 M	19 M	19 M	19 M	19 M	19 M	19 M	19 M	19 M
20 Ma	20 V	20 D	20 M	20 V	20 S	20 S	20 S	20 D	20 D	20 M	20 M	20 S	20 S	20 D	20 D	20 M	20 M	20 M	20 M	20 M	20 M	20 M	20 M	20 M	20 M	20 M
21 Me	21 S	21 L	21 M	21 V	21 S	21 S	21 S	21 D	21 D	21 M	21 M	21 S	21 S	21 D	21 D	21 M	21 M	21 M	21 M	21 M	21 M	21 M	21 M	21 M	21 M	21 M
22 J	22 D	22 M	22 V	22 V	22 S	22 S	22 S	22 D	22 D	22 M	22 M	22 S	22 S	22 D	22 D	22 M	22 M	22 M	22 M	22 M	22 M	22 M	22 M	22 M	22 M	22 M
23 V	23 L	23 L	23 M	23 V	23 S	23 S	23 S	23 D	23 D	23 M	23 M	23 S	23 S	23 D	23 D	23 M	23 M	23 M	23 M	23 M	23 M	23 M	23 M	23 M	23 M	23 M
24 S	24 M	24 V	24 M	24 V	24 S	24 S	24 S	24 D	24 D	24 M	24 M	24 S	24 S	24 D	24 D	24 M	24 M	24 M	24 M	24 M	24 M	24 M	24 M	24 M	24 M	24 M
25 D	25 M	25 V	25 M	25 V	25 S	25 S	25 S	25 D	25 D	25 M	25 M	25 S	25 S	25 D	25 D	25 M	25 M	25 M	25 M	25 M	25 M	25 M	25 M	25 M	25 M	25 M
26 L	26 M	26 V	26 M	26 V	26 S	26 S	26 S	26 D	26 D	26 M	26 M	26 S	26 S	26 D	26 D	26 M	26 M	26 M	26 M	26 M	26 M	26 M	26 M	26 M	26 M	26 M
27 Ma	27 V	27 D	27 M	27 V	27 S	27 S	27 S	27 D	27 D	27 M	27 M	27 S	27 S	27 D	27 D	27 M	27 M	27 M	27 M	27 M	27 M	27 M	27 M	27 M	27 M	27 M
28 Me	28 S	28 L	28 M	28 V	28 S	28 S	28 S	28 D	28 D	28 M	28 M	28 S	28 S	28 D	28 D	28 M	28 M	28 M	28 M	28 M	28 M	28 M	28 M	28 M	28 M	28 M
29 J	29 D	29 M	29 V	29 V	29 S	29 S	29 S	29 D	29 D	29 M	29 M	29 S	29 S	29 D	29 D	29 M	29 M	29 M	29 M	29 M	29 M	29 M	29 M	29 M	29 M	29 M
30 V	30 L	30 M	30 V	30 V	30 S	30 S	30 S	30 D	30 D	30 M	30 M	30 S	30 S	30 D	30 D	30 M	30 M	30 M	30 M	30 M	30 M	30 M	30 M	30 M	30 M	30 M
31	31 V	31 D	31 M	31 V	31 S	31 S	31 S	31 D	31 D	31 M	31 M	31 S	31 S	31 D	31 D	31 M	31 M	31 M	31 M	31 M	31 M	31 M	31 M	31 M	31 M	31 M

Validé en Conseil d'Administration du 08 mars 2024

Week-end	Congés	Revisions	Examens
----------	--------	-----------	---------

TOUSAÏNT, du samedi 19 octobre 2024 au lundi 04 novembre 2024
NOËL, du samedi 21 décembre 2024 au lundi 05 janvier 2025
JANVIER, du samedi 05 janvier 2025 au lundi 24 février 2025
PRINTEMPS, du samedi 05 avril 2025 au mardi 22 avril 2025

LEXIQUE DU LMD

AJAC : signifie « AJourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant ou une étudiante qui a validé 8 UE sur 10 de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il/elle devra valider les UE des deux semestres de l'année N+1 et celles qu'il/elle lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L1/L2 et en L2/L3, il n'existe pas en L1/L3, ni en M1/M2.

NB : pour la Licence en Sciences de l'éducation, en plus de ce système des 8 UE sur 10, s'applique la validation des blocs disciplinaires dans le cadre des regroupements cohérents d'UE.

Capitalisation : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE), et semestres obtenus avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation d'un EC lorsque sa valeur en crédits ECTS est déterminée, d'une UE ou d'un semestre entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : possibilité de valider une unité d'enseignement (UE), un semestre, une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans un élément constitutif (EC), une UE ou un semestre, mais « compensé(e) » par les autres notes des autres EC, UE ou semestre, dans la même année universitaire, en tenant compte le cas échéant des coefficients affectés aux UE et EC.

Elle s'effectue :

- au sein d'une UE entre les EC qui la composent,
- au sein d'un semestre entre toutes les UE qui le composent,
- entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6).

Contrôle continu (CC) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés ...), tout au long du semestre. Les notes obtenues en contrôle continu s'ajoutent aux notes des examens de contrôle terminal quand l'EC est évalué par CC ou CT.

Contrôle continu intégral (ECI) : mode d'évaluation des connaissances. Il consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiantes et étudiants tout au long de l'apprentissage exclusivement par des évaluations multiples, diversifiées et régulièrement réparties tout au long de l'année universitaire.

Contrôle terminal (CT) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants à l'issue de chaque semestre.

Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits ECTS, proportionnelle au volume d'heures d'enseignement et au travail (cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, stages, projets, travail personnel, séjours à l'étranger...) que l'étudiant ou l'étudiante doit fournir pour obtenir son UE. Une année d'études correspond à 60 crédits ECTS (soit 30 crédits ECTS par semestre). Une Licence de 6 semestres donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. Un master de 4 semestres donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Ces crédits ECTS ne sont alloués qu'à la fin de chaque semestre, et uniquement aux étudiantes et étudiants qui réussissent leurs examens.

Les crédits ECTS sont transférables. Cela signifie que l'étudiant ou l'étudiante qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).

Les crédits ECTS sont capitalisables. Cela signifie que toute validation d'UE entraîne l'acquisition définitive des crédits ECTS correspondants.

L'organisation en crédits ECTS permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative...

Doctorat : 3^e grade du système LMD (bac+8). Plus haut niveau du système LMD, le doctorat est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme de Master ou d'un niveau équivalent. Il sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe de recherche. Il est délivré après la soutenance d'une thèse. Cette formation permet d'obtenir le grade de docteur.

Élément constitutif (EC) : une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...). Un EC correspond généralement à une matière.

Équipe pédagogique : ensemble des enseignantes et enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières (ou éléments constitutifs (EC)) d'une même unité d'enseignement (UE).

Formation initiale : formation initiale destinée à l'étudiant ou à l'étudiante qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet l'obtention d'un diplôme. Sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre.

Formation continue : la formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà pleinement intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Cette formation peut venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement du domaine de la formation initiale dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Grade : niveau d'études sanctionné par un diplôme. Le système LMD comprend 3 grades : Licence, Master et Doctorat.

LMD (Licence Master Doctorat) : organisation européenne des études universitaires reposant sur des diplômes obtenus à bac+3 (Licence), bac+5 (Master) et bac+8 (Doctorat). Il s'agit d'un découpage des études en 3 niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat. Chaque niveau d'études est organisé en semestres et composés d'unités d'enseignements (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC). Le système LMD permet d'accroître la mobilité des étudiantes et étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Il permet une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

Licence : 1^{er} grade du système LMD (bac+3). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 3 ans (6 semestres) après le baccalauréat, à l'université. La validation d'une Licence donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. La licence permet de solliciter une inscription en cursus de Master.

L1 : 1^{ère} année de formation en Licence

L2 : 2^{ème} année de formation en Licence

L3 : 3^{ème} année de formation en Licence

Majeure/Mineure : parcours de formation associant des enseignements fondamentaux d'une discipline à hauteur de 50 à 60%, dite majeure, à des enseignements fondamentaux d'une autre discipline à hauteur de 20%, dite mineure. Le pourcentage restant sert aux enseignements hors discipline (UE transversale notamment). Les mineures servent aux passerelles.

Maquette : la maquette d'un diplôme est le document décrivant de façon détaillée les caractéristiques de la formation. Ce document est soumis à l'accord du ministère.

Master : 2^e grade du système LMD (bac+5). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 2 ans (4 semestres) après la Licence, à l'université. La validation d'un Master donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Le Master comprend un adossement fort à la recherche s'appuyant sur les méthodes de recherche, l'usage de fonds documentaires, la méthodologie de rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Le master vise une insertion professionnelle de haut niveau (Master orienté « professionnalisation »). Il permet de solliciter une inscription au plus haut grade universitaire, le doctorat, au sein des écoles doctorales (Master orienté « recherche »).

M1 : 1^{ère} année de formation en Master

M2 : 2^{ème} année de formation en Master

Modalités de contrôle des connaissances (MCC) : ensemble des modalités de vérification des connaissances acquises par l'étudiant ou l'étudiante durant sa formation en vue de l'obtention d'une unité d'enseignement (UE), d'un semestre, ou d'un diplôme. Le contrôle des connaissances peut prendre différentes formes telles que : examen écrit de fin de semestre, contrôle continu, examen oral, rapport de stage, mémoire et soutenance. Les conditions de délivrance des UE, des semestres et des diplômes sont définies dans des règlements de contrôle des connaissances, construits sur un modèle commun, et adaptés à chaque diplôme.

Mémoire : travail de recherche constitutif de la formation en Master. Il est un des éléments du contrôle des connaissances et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

Mention : subdivision du domaine de formation. La mention peut elle-même se décliner en spécialités ou parcours.

Mobilité : possibilité offerte à l'étudiant ou à l'étudiante de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre, ou à l'étranger, en faisant valoir ses acquis (unités d'enseignement (UE) capitalisées).

Offre de formation : ensemble des formations proposées par un établissement. Une offre de formation est conçue par l'établissement en explicitant ses objectifs, les parcours de formations qui la constituent, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les volumes horaires, les passerelles établies avec les autres formations, les modalités de contrôle des connaissances et les procédures d'évaluation des enseignements envisagées.

Parcours : cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de matières ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant ou l'étudiante des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'élaborer progressivement son projet de formation. Subdivision de la mention, un parcours est composé d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) réparties semestriellement et correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme.

Partiels : examens de contrôle terminal ayant lieu à la fin de chaque semestre.

Passerelle : possibilité de réorientation offerte à l'étudiant ou l'étudiante permettant, par exemple, de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les unités d'enseignement (UE) acquises antérieurement. Les passerelles peuvent être soumises à conditions.

Rattrapage : examen de la deuxième chance accordé à l'étudiant ou à l'étudiante n'ayant pas obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les examens de rattrapage ont lieu lors de la deuxième session d'examens.

Semestre : une année universitaire s'articule autour de deux semestres : le premier de septembre à décembre, et le second de janvier à avril.

Session d'examens : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles continus et/ou par des examens de contrôle terminal de fin de semestre. Les sessions d'examens sont les périodes durant lesquelles se tiennent les examens de contrôle terminal.

Deux sessions d'examens sont organisées dans une année universitaire :

- la première session a lieu juste après la fin des enseignements de chaque semestre (décembre/janvier et avril/mai). Elle concerne tous les étudiants et étudiantes de la formation.
- la deuxième session (appelée session de rattrapage) a lieu en fin d'année universitaire (juin). Elle concerne les étudiantes et étudiants n'ayant pas réussi leurs examens à la session 1.

Supplément au diplôme : le supplément au diplôme accompagne le diplôme délivré à l'étudiant ou à l'étudiante à la fin de son cursus. Il décrit les compétences associées au diplôme obtenu par l'étudiant ou l'étudiante.

TICE : Technologie d'Information et de Communication dans l'Enseignement.

Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP) : cours d'approfondissement d'une matière. Ils ont lieu en groupe (généralement une trentaine d'étudiantes et étudiants), et permettent d'approfondir ou de mettre en pratique les enseignements vus en cours magistral (CM).

Transfert : lorsqu'un étudiant ou une étudiante souhaite changer d'établissement universitaire, il/elle demande le transfert de son dossier. Le transfert n'est pas automatique, il se fait à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante et après étude du dossier de l'étudiant ou de l'étudiante.

Tutorat : accompagnement au bénéfice d'un étudiant ou d'une étudiante qui a pour objectif de favoriser son intégration et sa réussite à l'université. Le tutorat peut être un tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, ou d'accompagnement. Le tuteur ou la tutrice peut être un enseignant/une enseignante ou un étudiant/une étudiante.

UFR (Unité de Formation et de Recherche) : structure universitaire regroupant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche d'une même filière, aussi appelée composante. Une université comprend plusieurs UFR (ou composantes).

Unité d'enseignement (UE) : les enseignements en LMD sont organisés en unités d'enseignements (UE), groupe d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...) et organisés en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être obligatoire ou optionnelle. Il existe plusieurs catégories d'UE : UE Fondamentale (enseignement de base), UE Méthodologique (enseignement complémentaire à une UE Fondamentale), UE de découverte (enrichissement des connaissances), UE Transversale (culture générale, langues, TICE...).

UE transférable : unité d'enseignement (UE) capitalisée que l'étudiant ou l'étudiante peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il/elle change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

Validation : décision administrative attestant que l'étudiant ou l'étudiante a obtenu une unité d'enseignement (UE) ou l'ensemble des UE d'un semestre ou d'une année universitaire, soit par capitalisation, soit par compensation.

La validation d'une UE est faite dès lors que l'étudiant ou l'étudiante y a obtenu la moyenne.

La validation des UE se fait aussi par compensation :

- dans la même UE : compensation entre les notes des éléments constitutifs (EC) de l'UE.
- dans la même année : compensation entre les notes des différentes UE de l'année universitaire, pondérées, les cas échéant, par des coefficients.

VAE/VAP : Validation par les Acquis de l'Expérience / Validation par les Acquis Professionnels.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PIERRE SINEUX



La bibliothèque Pierre-Sineux est située sur le campus 1 dans le bâtiment C ; l'entrée se fait côté rue du Magasin à Poudre (coordonnées : 02 31 56 56 94, bibliotheque@unicaen.fr).

Cette bibliothèque universitaire est ouverte tous les jours, sauf le week-end, de 9h (10h le lundi) à 19h. Samedi et dimanche, ce sont les BU des campus 2 et 5-PFRS qui accueillent les étudiantes et étudiants. Le soir, de 19h à 23h, la BU Pierre-Sineux est ouverte en « NoctamBU » : les salles du niveau 1 sont accessibles pour travailler sur place et utiliser les services en accès libre (copieurs, wifi, documentation, automate de prêt). La bibliothèque ferme à Noël et 4 semaines l'été (voir le calendrier des 4 BU qui est publié sur le site www.unicaen.fr/bu). Elle est ouverte à tous les étudiantes, étudiants et personnels de l'université ainsi qu'aux personnes extérieures (l'inscription peut être payante dans ce dernier cas). Sur présentation de la Léocarte, il est possible d'emprunter dans cette bibliothèque comme dans toutes celles du réseau.

Les fonds très riches concernent toutes les disciplines enseignées en Lettres, en Sciences humaines, en Droit... Ils sont principalement conservés dans les magasins : des demandes doivent être faites pour les consulter. Le service Navette+ permet de rendre ou faire venir un livre d'une autre bibliothèque du réseau, même venant d'un autre campus ou site universitaire. Il est possible de faire mettre de côté un ouvrage ou de réserver un document emprunté par un autre lecteur ou une autre lectrice.

Les ressources numériques (bases, revues en ligne ou e-books) sont accessibles à distance, une fois identifié avec son compte numérique.

L'application *Affluences* permet de voir s'il reste des places à la BU ou de réserver une salle de travail en groupe. En complément du prêt d'ouvrages, les services proposés sont le prêt de PC portables (à domicile ou sur place), le prêt de matériels, l'utilisation du wifi ou des copieurs-scanners. Le personnel est disponible pour répondre à vos questions sur place ou à distance par mail bibliotheque@unicaen.fr ou « chat » (depuis la page catalogue.unicaen.fr).

Le prêt entre bibliothèques (PEB) peut être sollicité pour faire venir un document d'une autre bibliothèque française ou étrangère. C'est un service gratuit pour les membres de la communauté universitaire.

Un accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap est disponible sur demande auprès de nos référentes et référents handicap : scd.handicap@unicaen.fr

Des événements culturels sont organisés toute l'année : expositions, concerts, rencontres...

LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES DE L'HOMME – PIERRE BARBÉRIS



Située dans le bâtiment G, (entrée située face à la Maison de l'étudiant), la bibliothèque rassemble les collections des départements d'Arts du Spectacle, Lettres modernes et classiques, Sciences de l'Éducation, Sciences du langage, Sociologie, Philosophie ainsi que celles de l'Histoire de l'Antiquité. Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 17h. La bibliothèque des sciences de l'homme est ouverte à toutes et tous. Coordonnées : bu.barberis@unicaen.fr, accueil : 02 31 56 58 48.

Un peu plus de 40 000 ouvrages (dont 35 000 en libre-accès) sont à la disposition de la communauté étudiante et enseignante : 6700 dans le domaine des Arts et des Arts du spectacle, 14 000 dans le domaine des Lettres modernes et classiques, 1700 en Sciences de l'Éducation, un peu plus de 2000 en Sciences du langage, près de 7000 en Sociologie, 6000 en philosophie et 2500 en Histoire de l'Antiquité. 200 DVD de classiques du cinéma complètent cette offre ainsi que 110 abonnements de périodiques. La bibliothèque met aussi à la disposition des étudiantes et étudiants les mémoires de Master 2 de chaque discipline et les valorise depuis 2019 en déposant sur la plateforme nationale DUMAS le mémoire au format numérique.

Elle fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD). Les informations concernant son fonctionnement sont disponibles à la bibliothèque. Les périodes de fermeture sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.



LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE MADELEINE DERIES

Elle est située au Bâtiment N, au sous-sol, porte SBS07 (coordonnées : 02 31 56 54 07, deries.bibliotheque@unicaen.fr). La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi : le lundi de 9h30 à 18h, du mardi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 15h30.

La bibliothèque historique Madeleine Deries fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD) et une seule inscription suffit pour accéder à l'ensemble de ces bibliothèques.

Elle met à la disposition de tous les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur un fonds de documentation (ouvrages et périodiques) dans les domaines suivants : histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine. Les modalités de prêt des documents sont les mêmes dans toutes les bibliothèques du réseau (voir sur le site de la bibliothèque), sauf exceptions : les périodiques sont prêtés comme les ouvrages en libre accès, ainsi que les livres au programme des concours (CAPES et AGRÉGATION). Les mémoires sont essentiellement en consultation sur place et sont déposés depuis 2019 sur la plateforme nationale DUMAS, au format numérique.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MICHEL DE BOÛARD – CRAHAM

Elle est située dans le bâtiment N, au premier étage, salle SB116 (tél. : 02 31 56 50 46, responsable : Véronique Rocher).

Ouverture du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Pendant, les vacances universitaires, s'assurer des heures d'ouverture.

La bibliothèque du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales est ouverte aux étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs (en consultation sur place uniquement). Elle dispose d'un fonds très riche en archéologie et en histoire antique et médiévale. Elle abrite un fonds documentaire, principalement axé sur le Moyen Âge, de plus de 11000 titres (périodiques vivants et morts, collections et ouvrages), dont une part est déjà intégrée au catalogue du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Normandie. Le nombre et la diversité des revues (françaises, anglo-saxonnes, allemandes, belges, espagnoles, italiennes, scandinaves et d'Europe de l'Est) constituent la richesse de la bibliothèque. Des postes informatiques permettent de consulter le catalogue, mais aussi des périodiques, cédéroms ou sites présélectionnés sur internet. Un lecteur de micro-films et un lecteur de micro-fiches sont également installés dans la bibliothèque qui offre un vaste espace de travail, calme et lumineux. La quasi-totalité des collections est en libreaccès et indexé sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU LABORATOIRE HISTEMÉ

Il se situe dans le bâtiment N, au premier étage, salle SA 108-109 (tél. : 02 31 56 52 63, responsable : Françoise Passera.).

Il est ouvert sur rendez-vous en adressant sa demande à : francoise.passera@unicaen.fr.

La bibliothèque de l'unité de recherche UR 7455, Histoire, Territoires et Mémoires est ouverte à tous, étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs. Ces fonds portent exclusivement sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement sur des thématiques explorés par les chercheuses et chercheurs : la répression allemande durant l'Occupation, la justice militaire, la déportation, la propagande, l'épuration, l'histoire de la Normandie durant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire et la mémoire du Débarquement et de la bataille de Normandie.

Il se caractérise aussi par la présence de fonds documentaires réunis par les chercheuses et chercheurs : presse des années de commémorations, dossiers documentaires, reproductions de témoignages, etc. Les inventaires sont disponibles sur le site du laboratoire : <https://histeme.unicaen.fr/>

La plupart de ses ouvrages et des mémoires universitaires sont empruntables. La documentation est, en revanche, consultable sur place uniquement. Les photocopies font l'objet d'une demande.

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GASTON-MIALARET

Située dans les locaux de l'INSPÉ de Caen au 186 rue de la Délivrande à Caen, ouverte le lundi de 10h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h, la bibliothèque Gaston-Mialaret est accessible à tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'université (coordonnées : 02 31 56 77 34, bibliotheque@unicaen.fr).

La bibliothèque Gaston-Mialaret est totalement dédiée aux sciences de l'éducation, à la didactique, la pédagogie et la formation. Ses collections réunissent plus de 54 000 ouvrages, dont près de 42 000 en libre-accès, ainsi que 80 abonnements de périodiques. Elle met également à la disposition des usagers d'importants fonds spécifiques : ouvrages de préparation aux concours de l'enseignement du primaire et du secondaire, manuels scolaires toutes disciplines de la maternelle à la terminale, littérature de jeunesse.

Elle participe au service "Navette +" des bibliothèques de l'université, permettant aux lecteurs et aux lectrices de faire venir et de rendre des documents d'autres bibliothèques de l'université. Une boîte retour à l'extérieur de l'entrée principale de l'INSPÉ permet la restitution des ouvrages en dehors des horaires d'ouverture. Elle propose le prêt d'ordinateurs portables, ainsi que des salles de travail en groupe, réservables sur Affluences, équipées d'un système de partage d'écran.

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

La principale est la bibliothèque Alexis de Tocqueville, bibliothèque du réseau de Caen la mer, située sur la presqu'île caennaise, 15 quai François Mitterrand à Caen. 120 000 documents (tous supports confondus) sont mis à disposition dans les 4 pôles thématiques (Arts, Sciences Humaines, Littérature et Sciences et Techniques).

Coordonnées : 02 31 30 47 00, <https://bibliotheques.caenlamer.fr/>

LE CLES

L'arrêté du 03 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidates et candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie instaure l'**obligation d'une certification en langue anglaise pour obtenir des diplômes de licence générale**, licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Cette certification doit être extérieure à l'université et reconnue par le monde socio-économique. La passation de cette certification est gratuite pour les étudiantes et étudiants. Le coût est pris en charge par l'établissement.

QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). **Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiantes et étudiants dans plusieurs langues étrangères.** Le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension orale et écrite, l'expression orale et écrite, l'interaction orale. Pour obtenir le CLES, le candidat ou la candidate doit valider les 5 compétences. Les compétences validées ne sont pas capitalisables (il faut donc les valider toutes en même temps pour obtenir le CLES).

Il existe deux niveaux du CLES préparés à l'université de Caen Normandie : CLES niveau 1 (B1), pour faire face à toutes les situations de la vie courante et CLES niveau 2 (B2) : pour interagir et négocier dans la majorité des domaines.

SE PRÉSENTER AU CLES

L'université de Caen Normandie propose des sessions CLES niveau 1 (B1) et CLES niveau 2 (B2) pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

Public éligible :

Les inscriptions au CLES sont ouvertes aux étudiantes et étudiants UNICAEN de Licence 3, Master 1 et Master 2 ou sur projets de mobilités et aux étudiantes et étudiants d'universités centres CLES dans le cas où la langue ou le niveau souhaité n'est pas organisé dans l'université d'origine.

Pour les étudiantes et étudiants souhaitant passer le CLES, l'inscription n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire, qui se fera dans les premières semaines de l'année universitaire auprès des enseignantes et enseignants de langue.

INSCRIPTION

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier que vous êtes éligible au CLES puis définir votre niveau avec votre enseignant ou enseignante en langues ou par auto-évaluation (lien en bas de page).

Pour toutes informations relatives à l'inscription :

- consulter la page du CLES du Portail International du site UNICAEN : <https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/certifications/certifications/>
- contacter le pôle Formations en Langues PFL du Carré international : intl.certifications@unicaen.fr

SE PRÉPARER AU CLES

En théorie, un étudiant ou une étudiante peut se présenter au CLES sans préparation spécifique. En pratique, un travail régulier sur les compétences en cours de langue et/ou en autoformation reste l'approche à privilégier pour se présenter au CLES.

Le pôle Formations en Langues PFL du Carré International (bâtiment MLI), propose aux candidates et candidats CLES : un accès gratuit au centre de ressources (salle Li 242, Bâtiment MLI), des ateliers d'entraînement à l'oral (avec des locutrices et locuteurs natifs), des modules d'entraînement aux compétences CLES (avec enseignant ou enseignante), inscription obligatoire : intl.certifications@unicaen.fr, et un travail en autoformation.

Ressources à votre disposition :

Site national du CLES (exemples de sujets avec corrigés) : <http://www.certification-cles.fr/>

Évaluez votre niveau avec Testlang sur e-Campus UNICAEN : <https://ecampus.unicaen.fr>

PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION PIX ?

PIX est un service public de plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i) au sein des établissements scolaires. Le service est accessible gratuitement à tous les étudiants et étudiantes et ouvert à tous les francophones. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire, mais d'un certificat national de culture numérique au format européen, qui permet d'obtenir un profil de compétences avec un score et un niveau certifiés. En conformité avec le cadre de référence européen DigComp, PIX évalue les compétences numériques sur 16 compétences et dans cinq grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les épreuves évaluent les connaissances, mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

PRÉPARER LA CERTIFICATION PIX

Des séances de certification PIX sont organisées régulièrement dans les locaux de l'université de Caen Normandie, centre agréé par PIX.

La participation à l'une de ces séances demande deux inscriptions :

- une sur la plateforme d'auto-formation à PIX de l'université de Caen Normandie (voir ci-dessous)
- une sur la plateforme nationale de certification PIX : <https://pix.fr/>

L'espace d'auto-formation est structuré en fonction des domaines du référentiel utilisé dans PIX. Cet espace est accessible sur e-Campus à l'adresse suivante : <https://ecampus.unicaen.fr/course/index.php?categoryid=15550>

Les UE TICE (ou Informatique ou Formation au numérique) intégrées dans vos formations viendront s'articuler avec cette formation et certification aux compétences numériques, selon des modalités qui vous seront précisées par vos enseignantes et enseignants.

Pour plus d'informations :

- <https://pedagogie.unicaen.fr/service/pix/>
- contact : pix.info@unicaen.fr

INFORMATIONS UTILES

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un **Dossier Social Étudiant - DSE**. Il s'agit d'une procédure en ligne et unique via le portail messervices.etudiant.gouv.fr. Les demandes sont à effectuées en ligne **chaque année**.

Les bourses sont accordées aux étudiantes et étudiants de nationalité française ainsi qu'à des étudiants étrangers ou étudiantes étrangères sous certaines conditions (se renseigner auprès du CROUS).

Une bourse est incompatible avec un emploi salarié à temps plein (mais cumulable avec un emploi à temps partiel sous certaines conditions).

Conformément au règlement commun des études 2022-2027, **l'assiduité des étudiants boursiers et étudiantes boursières du CROUS est contrôlée** par la présence aux évaluations de Contrôle Continu (CC) et de Contrôle Terminal (CT) et/ou d'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce contrôle de l'assiduité est effectué par la scolarité en lien avec le ou la responsable de la formation.

Les **absences aux évaluations** doivent être **justifiées**, au plus tard, **dans les 48 heures qui suivent l'absence** :

- auprès des enseignantes et enseignants pour les CC et/ou ECI,
- auprès de la scolarité pour les CT.

Si un étudiant ou une étudiante est déclaré(e) non assidu(e), les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de la bourse par le CROUS et à la demande de remboursement des sommes déjà perçues.

Pour plus d'informations :

- CROUS Normandie, 23 avenue de Bruxelles, CS25317, 14065 Caen, tél. 09 72 59 65 14
- Site internet du CROUS : <https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/>

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Les programmes d'échange Erasmus+ et interuniversitaires permettent aux étudiantes et étudiants de passer six mois ou un an en L3, master 1 ou master 2 dans une université étrangère (Athènes, Cardiff, Glasgow, Southampton, Paderborn, Würzburg, Bari, Milan, Naples, Sienne, Turin, Madrid, Salamanque, Prague, Bergen, Oslo, Sofia, Ljubljana, etc.) en bénéficiant d'une bourse.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant(e) référent(e) Erasmus+ et interuniversitaire du département.

ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes ont pour but de fédérer les étudiantes et étudiants, de les informer, de les aider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, de les rassembler autour d'activités ludiques ou pédagogiques. Elles participent au développement de la vie étudiante. Elles représentent les étudiantes et étudiants au conseil d'UFR.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR HSS



AEHC - Association des étudiant(e)s en histoire de Caen

<https://www.facebook.com/aehc.assohistoirecaen/>

<https://twitter.com/aehc14>



ARTÉMIS - Association des étudiant(e)s de lettres, arts du spectacle et sciences du langage de Caen

<https://www.facebook.com/bde.artemis/>

https://twitter.com/bde_artemiscaen



AESEC - Association des étudiant(e)s de sciences de l'éducation de Caen

<https://www.facebook.com/aesec14/>



AESOC - Association étudiante sociologie de Caen

<https://www.facebook.com/AESOCDECAEN/>



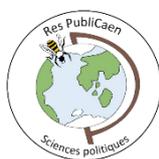
ÊTHOS - Association de philosophie de Caen

<https://www.facebook.com/EthosCaen/>



HUMANUMI – Association des étudiant(e)s en humanités numériques de Caen

<https://www.facebook.com/HumaNumi/>



Association Res PubliCaen

https://www.instagram.com/res_publicaen/

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ?

Les étudiantes et étudiants de l'université de Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

ACTIVITÉS RECONNUES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Autres (consulter la note de cadrage)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ? · CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Déposer sa demande sur l'application e-Candidat. La demande sera étudiée par le ou la responsable de la formation.
2. Procéder à l'inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC Engagement étudiant auprès de la gestionnaire de scolarité, après notification de la décision par le ou la responsable de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

La validation de l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant ou de l'étudiante durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

La commission évaluera l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes sur la base d'un rapport et d'un oral de soutenance.

Note de cadrage et plus d'informations sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Licence :

<https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI

DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ORIENTATION ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE



DES SPECIALISTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Pour toutes vos questions en lien avec vos études, votre projet professionnel...

WEB <https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/>

TEL 02 31 56 55 12

MAIL orientationinsertion@unicaen.fr

LIEU campus 1 bât. B • niveau 0

**Pour s'informer sur le devenir des étudiantes et étudiants de l'université de Caen :
poursuites d'études, métiers, salaires...**

WEB <https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/>
